https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-ndgosr4dgcs2013107-du-18-mars-2013-relative-a-lintervention-des-etablissements-dhad-dans-les-etablissements-dhebergement-a-caractere-social-ou-medico-social/
Circulaire n°DGOS/R4/DGCS/2013/107 du 18 mars 2013 relative à l'intervention des établissements d'HAD dans les établissements d'hébergement à caractère social ou médico-social
18/03/2013
Les décrets n°2012-1030 et n°2012-1031 du 06 septembre 2012 fixent les conditions financières et techniques d’intervention des établissements d’hospitalisation à domicile au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Cette circulaire a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre et les modalités de développement du partenariat attendues de la part des structures sanitaires, sociales et médico-sociales impliquées et de fixer les conditions de l’évaluation de la mise en œuvre de ce dispositif.

Consulter ici
 la circulaire n°DGOS/R4/DGCS/2013/107 du 18 mars 2013 relative à l'intervention des établissements d'HAD dans les établissements d'hébergement à caractère social ou médico-social